

Province de Québec
Municipalité du canton d'Amherst
MRC des Laurentides

Vendée, le 13 mai 2013

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du canton d'Amherst tenue le 13^e jour du mois de mai 2013, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu
Ronald Robitaille
Carole Martineau

Daniel Lampron
Denise Charlebois
Yves Duval

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga sont aussi présents.

RÉFLEXION DU MOIS : On oublie souvent que si la nature peut être mesurée par les hommes, ce n'est pas l'homme qui doit lui servir de mesure. (Frère Marie-Victorin)

Monsieur le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 13 mai 2013

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance ordinaire du 8 avril 2013 et de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2013

Résolutions numéros 82-13 à 103-13 inclusivement
- 4- Ratification des déboursés pour le mois d'avril 2013
Déboursés pour le mois d'avril 2013 pour un montant total de 159 166,76 \$ et salaires et rémunération des membres du conseil pour le mois d'avril pour un total de 35 014,85 \$
- 5- Correspondance
- 6- Administration générale
 - a) Demandes de l'Association des propriétaires du lac Rognon
 - b) Remplacement du véhicule de l'inspecteur municipal, résolution autorisant la demande de soumissions et achat
 - c) Résolution pour appel d'offres réfection de la toiture de l'hôtel de ville et de la salle municipale
 - d) Dépôt du rapport semestriel des revenus et dépenses
 - e) Projet de loi-cadre sur la décentralisation, résolution d'appui à la F.Q.M.
 - f) Internet haute vitesse, secteur de Vendée, résolution autorisant la signature d'un bail avec FILAU

- g) Commission municipale du Québec, révision périodique d'exonération de taxes foncières, Fondation Tecsys Jeunesse Inc.
- h) Résolution mandatant le procureur pour perception de taxes
- 7- Sécurité publique
 - a) Agrandissement du poste d'incendie 139 rue Maurice, suivi du dossier
- 8- Voirie municipale
 - a) Réfection de la rue St-Rémi, dépôt des soumissions et suivi
- 9- Hygiène du milieu et environnement
- 10- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - a) Suivi du C.C.U. du 12 avril 2013
- 11- Loisirs et culture
 - a) Dépôt et ratification de la liste des moniteurs et coordonnateur au camp de jour 2013
- 12- Histoire et patrimoine
- 13- Affaire(s) nouvelle(s)
- 14- Période de question(s)
- 15- Levée de la séance

RÉS 104-13 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant :

7- b) Demande à la Sûreté du Québec

Adoptée à la majorité.

RÉS 105-13 : PROCÈS-VERBAUX

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013 et de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2013, les membres du conseil les ayant reçus au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que les procès-verbaux du 8 avril 2013 et du 1^{er} mai 2013 soient adoptés tels que rédigés.

Résolutions 82-13 à 103-13 inclusivement.

Adoptée à la majorité.

RÉS 106-13 : DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2013

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil ratifie les déboursés pour le mois d'avril 2013 pour un montant total de 194 181,61 \$.

Adoptée à la majorité.

LA SAMARITAINE FÊTE SES DIX ANS

La Samaritaine célèbre ses 10 ans d'existence jeudi le 6 juin prochain. Une invitation a été faite aux membres du conseil.

COMMUNIQUÉ DE GDG ENVIRONNEMENT

Un premier traitement contre les insectes piqueurs est complété et ils se poursuivront tout au long de l'été. La personne responsable de l'équipe est toujours M. Martin Coulombe. Un rappel est fait aux citoyens d'éliminer le plus possible les sources d'eau stagnante, lieux d'éclosion des moustiques.

DÉPLOIEMENT D'ACTIVITÉS DE MAÎTRISE DE LA VÉGÉTATION PAR HYDRO-QUÉBEC

D'ici la fin du mois de juin, Hydro-Québec effectuera des travaux exceptionnels d'égagement dans différents secteurs de la municipalité favorisant un rétablissement plus rapide du service en cas de panne.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012 DE TACL

Le rapport d'activités pour l'année 2012 de Transport adapté et collectif des Laurentides est disponible au bureau municipal pour consultation.

RÉS 107-13 : DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC, INSTALLATION D'UN LUMINAIRE AU STATIONNEMENT DU LAC ROGNON

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Qu'une requête soit adressée à Hydro-Québec pour l'installation d'un luminaire au stationnement public du lac Rognon.

Adoptée à la majorité.

RÉS 108-13 : REMPLACEMENT DU VÉHICULE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le Conseil autorise le directeur général à procéder à l'achat d'un véhicule usagé pour l'inspecteur municipal, en procédant soit de gré à gré ou sur appels d'offre. Le montant prévu au budget est de 20 000 \$.

Adoptée à la majorité.

RÉS 109-13 : RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA SALLE MUNICIPALE

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le directeur général soit autorisé à procéder à des appels d'offres pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville et de la salle municipale ou à faire exécuter les travaux en régie, selon l'option la plus avantageuse. Le montant prévu au budget est de 20 000\$.

Adoptée à la majorité.

RÉS 110-13 : ÉTAT SEMESTRIEL COMPARATIF DES REVENUS ET DES CHARGES

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil accepte le dépôt du premier état comparatif semestriel des revenus et des charges, en conformité avec l'article 176.4 du Code municipal.

Adoptée à la majorité.

RÉS 111-13 : PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION, APPUI À LA FQM

ATTENDU QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

ATTENDU QUE la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE l'Organisation de coopération et de développement économique concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

ATTENDU QUE plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

ATTENDU QUE l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

ATTENDU QU'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

ATTENDU QUE le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

Il est proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

DE demander au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

DE confirmer dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

QUE les municipalités soient consultées et aient la possibilité d'émettre une opinion;

D'acheminer copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, au député de Labelle et responsable de la région des Laurentides, M. Sylvain Pagé et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à la majorité.

RÉS 112-13 : DÉPLOIEMENT DES SERVICES D'INTERNET HAUTE VITESSE PAR FILAU AU LAC DE LA SUCRERIE, AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN BAIL

Considérant que Fibres Internet Laurentides (FILAU) doit installer une tour de télécommunication sur une terre publique intramunicipale (TPI) au lac de la Sucrierie afin de mener à terme le déploiement des services d'Internet Haute vitesse;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le maire et le directeur général soient mandatés pour signer un bail avec la MRC des Laurentides pour le lot 4419075, matricule 9609-04-9176, sous réserve d'un avis favorable de l'Association des propriétaires du lac de la Sucrierie (APLS).

Adoptée à la majorité.

RÉS 113-13 : LA FONDATION TECSYS JEUNESSE INC., RECONNAISSANCE AUX FINS DE L'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que la Municipalité d'Amherst informe la Commission municipale du Québec qu'elle n'a aucune objection à formuler quant à la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières en faveur de La Fondation Tecsys jeunesse Inc., dossier CMQ-60367.

Adoptée à la majorité.

RÉS 114-13 : MANDAT AU PROCUREUR POUR PERCEPTION DE TAXES

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que les dossiers suivants soient transmis au procureur de la Municipalité, Me Denis Dubé, pour percevoir les taxes municipales impayées en prenant tous les moyens et recours judiciaires appropriés : Cindy Whitton (0205-86-7080), Céline Béland Sabourin (0109-48-7130), Jean-Pierre Desjardins (0206-34-4275), Gérard Paré et Theresa Gagnon (1197-46-5423) (1197-48-6316), Jean-Pyer Larose (0595-90-6030), Sylvie Morisset (1198-13-6133), Danielle Charron (0594-56-0098), Annick St-Pierre (0308-04-1806), Alain Giroux et Caroline Tremblay (0993-36-9010).

Adoptée à la majorité.

AGRANDISSEMENT DU POSTE D'INCENDIE AU 139 RUE MAURICE, SUIVI DU DOSSIER

Deux soumissions ont été reçues pour la fourniture des matériaux et une seule était conforme, soit celle de Matériaux McLaughlin Inc., au prix de 34 894,43 plus taxes.

RÉS 115-13 : DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, SURVEILLANCE ACCRUE LORS DU FESTIVAL COUNTRY

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Qu'une demande soit adressée à la Sûreté du Québec d'effectuer une surveillance accrue lors du Festival country les 6, 7, 8 et 9 juin 2013. L'organisme responsable de l'activité est Actions Saint-Rémi sous la présidence de M. Gaétan Larose.

Adoptée à la majorité.

RÉS 116-13 : RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE RUE ST-RÉMI, OCTROI DU CONTRAT

Considérant que la Municipalité a reçu quatre soumissions pour le projet de réfection de la chaussée rue St-Rémi, toutes conformes;

Considérant que la plus basse soumission est supérieure à l'estimation budgétaire;

Considérant que certains travaux au bordereau de soumission sont optionnels;

Considérant la recommandation d'Équipe Laurence senc., en date du 9 mai 2013;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme Construction DJL Inc. au coût ajusté de 254 621,20 plus taxes, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

Adoptée à la majorité.

RÉS 117-13 : RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE RUE ST-RÉMI, ACCEPTATION DE L'OPTION 1 RECOMMANDÉE PAR ÉQUIPE LAURENCE SENC

Considérant que la plus basse soumission reçue, soit celle de Construction DJL Inc. au coût de 302 341,20 \$ plus taxes est supérieure à l'estimation budgétaire;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le Conseil retienne la proposition Option 1 faite par Équipe Laurence senc., Experts-conseils, en date du 9 mai 2013, de retrancher certains travaux totalisant un coût de 47 720 \$ plus taxes.

Adoptée à la majorité.

RÉS 118-13 : PROGRAMME TECQ 2010-2013, DEMANDE DE MODIFICATION À LA PROGRAMMATION

Considérant qu'un montant de 103 909 \$ a été alloué pour le projet 88-78070-04 Chemins Saint-Louis, Boileau et Maskinongé;

Considérant que des travaux ont été réalisés sur ces chemins pour une somme de 93 298 \$ laissant un solde de 10 611 \$ à dépenser;

Considérant que la Municipalité entreprend la réalisation du dernier projet 88-78070-03, soit la réfection de la rue Saint-Rémi;

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que la Municipalité demande à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de transférer le solde inutilisé de 10 611 \$ pour la réalisation du projet 88-78070-03.

Adoptée à la majorité.

RÉS 119-13 : RÉFECTION DE LA RUE ST-RÉMI, UTILISATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

Considérant que les coûts anticipés pour le projet de réfection de la rue St-Rémi excèdent le montant de 275 000 \$ prévu au budget 2013;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Qu'un montant jusqu'à concurrence de 40 000 \$ soit affecté au projet de réfection de la rue St-Rémi en provenance de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée à la majorité.

RÉS 120-13 : AVIS AU MRN, CONSTRUCTION D'UN CHEMIN D'ACCÈS LOT 340 BLOC B AU LAC ROGNON

Considérant que le propriétaire du lot 340 bloc B au lac Rognon, dossier 681941, a adressé une demande au ministère des Ressources naturelles pour lui permettre de modifier la localisation de l'accès à sa propriété;

Considérant que l'accès projeté serait plus sécuritaire;

Considérant l'avis émis par le Comité consultatif d'urbanisme;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le Conseil municipal informe le ministère des Ressources naturelles qu'il est favorable à l'acceptation de cette demande.

Adoptée à la majorité.

RÉS 121-13 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE TROISVERT IMMEUBLES INC., LOT 1B, 1 ET 3 RANG 6 SUD

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM01-2013 présentée par Troisvert Immeubles Inc. ayant pour objet d'autoriser la subdivision d'un chemin avec une pente supérieure à 15 % comprenant une intersection avec une pente supérieure à 5 % sur les lots 1B, 2 et 3 du rang 6 Sud du canton d'Amherst;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être refusée pour les motifs suivants : La pente à l'intersection, étant supérieure à 5 %, ne serait pas sécuritaire autant pour la circulation sur le chemin Rockway Valley que sur le nouveau chemin; Il est possible de respecter une pente inférieure à 5 % à l'intersection.

La parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Après délibération du conseil,

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que la demande DM01-2013 soit refusée telle que présentée.

Adoptée à la majorité.

RÉS 122-13 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE TROISVERT IMMEUBLES INC.,
PARTIE DU LOT 5 RANG 7 SUD

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM02-2013 présentée par Troisvert Immeubles Inc. ayant pour objet d'autoriser la subdivision d'un chemin privé avec une pente supérieure à 15 % sur deux parties du lot 5 du rang 7 Sud du canton d'Amherst;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Considérant que ce chemin est privé et à la condition que Troisvert Immeubles Inc. obtienne les certificats d'autorisation nécessaires du MDDEP;

Il est proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que la demande DM02-2013 soit accordée en prenant en compte ce qui suit:

- Advenant que le propriétaire désire éventuellement céder ce chemin à la municipalité, il devra se conformer à la réglementation en vigueur pour les chemins publics;
- Compte-tenu de la forte pente, certains services municipaux ne pourront être dispensés.

Adoptée à la majorité.

RÉS 123-13 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE TROISVERT IMMEUBLES INC.,
LOTS 2, 3 et 4 RANG 6 SUD

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM03-2013 présentée par Troisvert Immeubles Inc. ayant pour objet d'autoriser la subdivision d'un chemin privé avec une pente supérieure à 15 % sur les lots 2, 3 et 4 du rang 6 Sud du canton d'Amherst;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Considérant que ce chemin est privé et à la condition que Troisvert Immeubles Inc. obtienne les certificats d'autorisation nécessaires du MDDEP;

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que la demande DM03-2013 soit accordée en prenant en compte que:

- Advenant que le propriétaire désire éventuellement céder ce chemin à la municipalité il devra se conformer à la réglementation en vigueur pour les chemins publics;
- Compte-tenu de la forte pente, certains services municipaux ne pourront être dispensés.

Adoptée à la majorité.

RÉS 124-13 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1326 ROUTE 323 SUD

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM04-2013 concernant le 1326 Route 323 Sud ayant pour objet de régulariser une situation d'empiètement d'une construction dans la marge latérale à 9,12 au lieu de 10 mètres;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que la demande DM04-2013 soit accordée.

Adoptée à la majorité.

RÉS 125-13 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM04-2012 AU 729 CHEMIN DU LAC-DE-LA-GRANGE

Considérant que le propriétaire du 729 chemin du Lac-de-la-Grange a demandé une révision de sa demande de dérogation mineure DM04-2012 en présentant un nouveau plan d'arpentage;

Considérant que le nouvel arpentage n'éloigne le bâtiment que de 0,5 mètre de la ligne des hautes eaux;

Considérant l'avis formulée par le Comité consultatif d'urbanisme de maintenir la décision;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que la décision prise antérieurement de refuser la demande de dérogation soit maintenue.

Adoptée à la majorité.

RÉS 126-13 : ENGAGEMENT DES MONITEURS(TRICES) AU CAMP DE JOUR, ÉTÉ 2013

Considérant la liste déposée par le directeur général suite aux recommandations du comité de sélection;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que les personnes suivantes soient engagées pour dispenser les services de garde et de camp de jour, d'une durée de 8 semaines à l'été 2013 :

Lucas Stadoleanu, coordonnateur, 40 h/semaine au taux horaire de 12 \$;
Alexandra Piché St-Louis, monitrice, 35h/semaine au taux horaire de 10,50 \$;
Mylène Baulé, monitrice, 35h/semaine au taux horaire de 10,50 \$;
Anne Provost, monitrice, 30h/ semaine au taux horaire de 10,50 \$;
Kelsey Pietilainen, moniteur, 35h/semaine au taux horaire de 10,50 \$;

Adoptée à la majorité.

RENCONTRE AVEC M. SYLVAIN PAGÉ, DÉPUTÉ DE LABELLE

Lors de cette rencontre, les sujets suivants ont été discutés;

- Forêt de proximité
- Transport forestier
- Accueil Vert-Pré
- Problèmes de communication dans le secteur de Vendée
- Développement économique régional

RÉS 127-13 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que la séance ordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, secrétaire-trésorière adj.